Cérémonies - Protocole
en visioconférence

SESSION PROGRAMMÉE — 1 journée en visioconférence (7 heures)
- **Mardi 24 novembre 2026, de 9h00 à 17h00**

Inscription DIF Élu en un clic : s'inscrire sur moncompteformation.gouv.fr

Durée de la session : 7 heures (1 journée)
Domaine de formation : ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat »
Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire
Public : Groupe d'élu(s),
Groupe d'agent(s),
Groupe mixte élus et agents.

Les cérémonies publiques constituent des moments forts de la vie d'une collectivité. Commémorations, inaugurations, réceptions officielles ou événements institutionnels contribuent à valoriser l'action municipale et à renforcer le lien avec les habitants. Pour les élus, ces temps symboliques doivent être organisés avec rigueur et dans le respect des règles protocolaires. Une cérémonie bien préparée reflète l'image et le sérieux de la collectivité. Cette formation permet de maîtriser les règles essentielles du protocole républicain et d'organiser des événements officiels à la fois dignes, structurés et représentatifs du territoire.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :
- **Connaître les règles de déroulement des cérémonies publiques.**
- **Connaître les règles de base du protocole.**
- **Comprendre les objectifs des cérémonies publiques et la finalité des règles qui les régissent.**

Le programme :

Notions de base
- Définition d'une cérémonie publique.
- Les objectifs des cérémonies publiques.
- Les acteurs des cérémonies publiques.
- La définition de la préséance.
- Les responsabilités du maire (Art. 2212-2 du code général des collectivités territoriales).
- Quelques éléments de vocabulaire.

Le déroulement des cérémonies officielles
- Les différentes phases d'une cérémonie.
- Les spécificités des cérémonies officielles organisées sur ordre du Gouvernement ou d'une autorité publique.
- Les cérémonies « à caractère non national ».
- Les remises de décoration.
- Les obsèques de personnalités.
- Les remises de médailles.
- Les hommages aux morts.
- Les sonneries et hymnes.
- Les remerciements aux porte-drapeaux.
- Les offices religieux.
- Les discours prononcés à l'occasion du vin d'honneur qui suit la cérémonie.
- Les actes et attitudes interdits.
- Les dispositions spécifiques pour les cérémonies avec la participation de forces armées.

Le protocole
- Les ordres de préséance dans les différents cas de figure prévus par le décret du 13 septembre 1989.

Les exigences logistiques
- La désignation d'un responsable du protocole.
- L'accueil des autorités.
- Le placement des personnalités.
- Les lectures.
- Le drapeau pour la cérémonie et les pavoisements.
- Les dépôts de gerbe.
- L'organisation des séquences musicales.
- L'organisation des cortèges.
- L'organisation éventuelle d'un vin d'honneur.

Les tenues vestimentaires
- Les élus.
- Le représentant de l'État.
- Les porte-drapeaux.
- Le port de médailles et de distinctions.

Sources
- Les textes de droit.
- Bibliographie.

Options
- Participation de forces armées.
- Participation d'autorités étrangères.

Les points forts de la formation :

- Cette séance est organisée sous la forme d'un échange avec un formateur bénéficiant d'une solide expérience de sous-préfet. Des cas concrets – mais anonymisés – seront analysés et un jeu de rôle pourra être organisé.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formateur.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence.
- Accès à un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes.
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois.

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise. Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

- Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet).
- Sous-préfet pendant 9 ans.
- Inspecteur des finances (à titre temporaire dans le cadre de la mobilité statutaire) pendant 2,5 ans.
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans.
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ **Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :**

- **400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu).**
- **560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité.**

Dates et horaires de la session programmée :

Cette session se déroule en visioconférence, sur une journée (7 heures de formation) :

- **Mardi 24 novembre 2026, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Inscription DIF Élu : accéder à la page d'inscription sur moncompteformation.gouv.fr
Inscription DIF Élu : à valider au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation, soit au plus tard le vendredi 6 novembre 2026 (week-ends et jours fériés déduits).

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Élus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
Numéro de SIRET : 88982928900012
Conditions générales de vente sur le site :
https://www.formationdeseluslocaux.fr
Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

SAS FDEL
49 avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Numéro de siret : 88982928900012
Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION
Cérémonies - Protocole

Lieu : **en visioconférence**
Durée : **La formation se déroule sur une journée soit : 7 heures**
Date : **Mardi 24 novembre 2026, de 9h00 à 17h00**
Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : **400 € TTC**
Tarif COLLECTIVITE : **560 € TTC** *Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI*

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :
Choix 1 pour le financement DIF ELU ou Choix 2 pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la page d'inscription à la formation en cliquant sur ce lien :
 s'inscrire à la session du mardi 24 novembre 2026 sur moncompteformation.gouv.fr
 Date limite d'inscription DIF Élu : vendredi 6 novembre 2026 *(la demande doit être validée au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation).*

 - *Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : cliquez-ici*
 - *Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement : cliquez-ici*
 - *Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : cliquez-ici*

Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne).
- Envoyez cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé inscription en ligne sur notre site internet.



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Cérémonies - Protocole**
Date de la session : **Mardi 24 novembre 2026, de 9h00 à 17h00**
Lieu de la session : **en visioconférence**

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire ☐ Maire Adjoint ☐ Conseiller (e) Municipal(e) ☐ de votre commune
Président ☐ V. Président(e) ☐ Conseiller(e) ☐ d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental ☐ Conseiller régional ☐ Agent de la collectivité ☐ Autre ☐

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :
Adresse :
Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :
Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :
Fonction : *(Maire – Président)*
Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité :

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administrative de l'inscription (si différente du participant)
Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
J'ai un besoin de compensation oui ☐ non ☐